



Règlement du CHALLENGE PAPANG

I. Préambule :

Le club DENIV' organise le **samedi 11 avril 2026** la 4ème édition du **CHALLENGE PAPANG** à St Denis. Cette épreuve consiste à courir sur un parcours longeant celui du téléphérique "Papang", entre la station du Chaudron et le terminus de Bois-de-Nèfles (3,7km et 270m D+), le but étant d'effectuer un maximum de montées dans le temps imparti de 6h. Seules les montées sont chronométrées. Les athlètes redescendent par le téléphérique pour remonter en « courant » et ainsi de suite. Le téléphérique est libre d'accès sur présentation du dossard.

L'utilisation des cabines d'une capacité maximale de 10 personnes reste accessible au public, priorité est donc donnée aux usagers ayant payé leur passage.

Par ailleurs, chaque athlète doit se conformer au règlement édicté par l'exploitant du téléphérique dont les consignes sont affichées dans les cabines, en particulier ne pas manger ou boire, respecter et ne pas bousculer les autres usagers...

Ce défi est ouvert aux concurrents né en 2006 ou antérieurement, licenciés FFA ou non.

La date limite d'inscription est fixée au 6 avril 2026 inclus. Les inscriptions sont limitées à 249 coureurs. La remise des dossards aura lieu le vendredi 10 avril 2026 de 10h à 13h chez notre partenaire Running conseil de St Pierre et de 16h à 19h à l'OMS à St Denis

Vous devrez vous munir d'une pièce d'identité pour la remise du dossard.

Le départ du défi sera donné devant la station du Chaudron le samedi 11 avril 2026 à 6h30 pour l'ensemble des coureurs. Le poste du Chaudron ouvrira à 4h30.

Pour la course en relais, la première montée peut se faire seule ou à 2. Cependant, une seule montée sera comptabilisée.



II. Dispositions générales :

1. Participation :

Il est conseillé aux concurrents de se présenter en bonne condition physique.

Pour ce défi,

- Si vous êtes licencié(e) vous devrez fournir votre licence en cours de validité
- Si vous êtes non licencié(e), un nouveau format de justificatif est obligatoire, le Pass Prévention Santé - dit "PPS" - en alternative au certificat médical de non contre-indication à la course à pieds en compétition ou à la licence sportive, selon la nouvelle réglementation en vigueur de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), Article II-A.

Rendez-vous à l'adresse suivante pour remplir en ligne votre attestation PPS: <https://pps.athle.fr/>

En 2026, le Parcours Prévention Santé devient le Pass Prévention Santé, une évolution pour une pratique du running plus accessible et toujours plus sécurisée.

- ***Durée de validité allongée à 1 an***
- ***Au tarif de 5€***
- ***Incluant une assurance responsabilité civile***

2. Inscriptions :

La course est limitée à 249 concurrents, pour des concurrents nés en 2006 ou antérieurement

Types d'inscriptions :

- Inscriptions en **individuel** (149 athlètes maximum)
- Inscriptions en **relais à 2**, hommes, femmes ou mixte et limités à **50 duos** (100 athlètes) Le passage du dossard de ces relayeurs se fera à leur convenance quant à leur fréquence mais uniquement sur le poste de Bois de Nèfles (tout passage de dossard en dehors de ce point sera disqualifiant). Le porte dossard est donc fortement recommandé.
- Inscription pour le challenge par **équipe de 5**.

Chaque coureur fait sa course en solo et à la fin de la course, les montées de chacun seront additionnées. L'équipe qui en aura cumulé le plus de montées sera récompensée.

Le montant des inscriptions est fixé selon le tarif suivant : 27 € HT en solo et 50 € HT en duo

Les inscriptions se font en ligne via notre prestataire Top chrono à partir du **2 février 2026** via le lien <https://www.topchrono.run/evenements/challenge-papang-2026/>

L'inscription donne droit à :

- Un dossard personnalisé avec une puce électronique.
- L'accès aux ravitaillements sur le parcours.
- Une collation à la fin du défi ou en cas d'arrêt avant la fin de l'épreuve.
- Assistance médicale et sécurisation.
- Autres cadeaux et surprises selon les classements.



- **Art 1 : Classements**

La montée la plus rapide des hommes et la plus rapide des femmes seront primées

Les concurrents hommes et femmes seront classés individuellement et par catégories d'âge de Senior à Espoir puis par tranche d'âge de 10 ans pour les masters. En cas d'égalité du nombre de montées, le temps total réalisé permettra le départage.

Pour le relais à 2, seuls les classements des premiers duos au scratch masculin, féminin et mixte seront établis.

Une récompense sera attribuée pour le challenge par équipe de 5 personnes inscrites en solo, qui aura cumulé le plus de montées.

Les coureurs arrêtant leur course avant les 6 heures imparties, seront quand même classés selon leur nombre de montées réalisées.

- **Art.2 : Barrière horaire**

Le temps imparti étant de 6h, le chronomètre et le comptage des montées s'arrêtent à l'arrivée à Bois de Nèfles, terminus du téléphérique, lors de la dernière montée effectuée dans ce délai.

- **Art.3 : Matériel obligatoire**

Tout concurrent devra porter le dossard numéroté et le montrer aux deux pointages du parcours et aux bénévoles pour emprunter le téléphérique.

Tout concurrent devra être muni d'un gobelet réutilisable ou d'une ceinture porte bidon.

Aucun gobelet ne sera fourni par l'organisation.

- **Art.4 : Sécurité**

Chaque concurrent devra suivre scrupuleusement le balisage de la course (rubalise, fléchage signaleurs). Le parcours nécessitant la traversée de voies ouvertes à la circulation, les athlètes devront respecter les consignes données par les signaleurs et faire preuve de prudence.

- **Art.5 : Ravitaillements**

L'organisation met à la disposition des coureurs 2 ravitaillements : l'un à la station du Chaudron (départ), l'autre à la station de Bois-de-Nèfles (arrivée).

Ravitaillements qui seront composés

- D'eau, de boissons sucrées uniquement à la station du Chaudron
- D'eau, de boissons sucrées, de fruits, d'aliments énergétiques...à la station de Bois de Nèfles

- **Art.6 : Médical**

L'équipe médicale mise en place par l'organisation (médecins, secouristes, kinés...) a tout pouvoir pour juger de l'inaptitude d'un concurrent à poursuivre son effort. Aucun recours n'est possible, le concurrent sera arrêté immédiatement.

- **Art.7 : Arrêt de course**

Tout arrêt en cours d'épreuve doit obligatoirement être signalé à un membre de l'organisation. Le coureur ayant arrêté la course peut garder son dossard.



- **Art.8 : Dégradation**

Toute dégradation du balisage des sentiers et routes, ou du matériel mis à disposition du concurrent sera disqualifiant.

- **Art.9 : Respect d'autrui**

Tout concurrent proférant des menaces, insultes, ou provoquant une agression physique à l'encontre de tout membre de l'organisation, des usagers du téléphérique et ses exploitants ou d'un autre concurrent, sera disqualifié.

Tous les concurrents doivent se conformer aux règles de sécurité du téléphérique. Aucun avantage ne sera accordé pour la montée dans les cabines.

Les participants sont les premiers responsables de leur sécurité et ont le devoir de porter assistance à tout autre participant dans la nécessité.

- **Art.10 : Environnement**

Tout concurrent ne respectant pas l'environnement des différents sites en jetant quelconque objet, papier ou déchet sur le parcours et ses environs, sera immédiatement disqualifié.

- **Art.11 : Assurance**

Les participants licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence alors que les participants non licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance du PPS.

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance couvrant la responsabilité civile de l'association organisatrice, le club FFA « Déniv ».

- **Art.12 : Responsabilité**

La responsabilité de l'organisation sera levée pour tout incident survenant après le passage de l'équipe balai ou le non-respect du règlement, le concurrent continuant alors à ses risques et périls. Tout concurrent décidant de continuer l'épreuve malgré son abandon, ou dès la mise hors course quel qu'en soit le motif, ne dépend plus de l'organisation et n'est en ce cas plus assuré.

- **Art.14 : Sécurité et météo, panne technique du téléphérique**

Le club DENIV se réserve le droit d'annuler ou reporter la course en cas de conditions climatiques ou tout autre événement incompatibles au bon déroulement de l'épreuve.

- **Art.13 : Désinscription et remboursement**

Aucun remboursement ne sera effectué, quel que soit le motif au-delà du **31/03/26**.

Le remboursement de l'inscription pour annulation ne pourra se faire que sur le site d'inscriptions en ligne.

Le montant du remboursement est égal à la somme versée moins 5€ de frais de dossier, jusqu'au **31/03/26**.



- **Art.14 : Réclamation**

Toute réclamation devra être faite par écrit et remise au directeur de course avant 13h le 11/04/26.

- **Art.15 : Droit à l'image et données personnelles**

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité du Club Deniv, Association responsable du traitement de ces données et à ces sous- traitants pour l'inscription et la chronométrie. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants.

Les participants sont susceptibles de recevoir par e-mail des informations concernant l'épreuve. Les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires.

La collecte et le traitement des données personnelles des participants respectent les dispositions fixées par le Règlement n°2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux données personnelles le concernant. Il suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse complète, par e-mail à challengepapang.deniv@gmail.com

- **Art.16 : Récompenses**

La remise des récompenses s'effectuera samedi 11 avril 2026 à partir de 13h, sur le site de l'arrivée à la station de Bois-de-Nèfles selon les éléments ci-dessous :

- 1ère femme scratch
- 1er homme scratch
- 1er relai féminin au scratch
- 1er relai masculin au scratch
- 1er relai mixte au scratch
- 1ère équipe de 5 solos (cumul des montées des 5 participants – meilleur temps)
- Récompense des premiers de chaque catégorie ci-dessous

Catégories	Meilleure montée		
	Tranche d'âge	Homme	Femme
Espoirs	2006/2004	X	X
Séniors	2003/1992	X	X
Masters	1991/1981	X	X
	1980/1970	X	X
	1969/1959	X	X
	1958/1948	X	X

(pas de cumul entre scratch et catégories d'âge)



Rappel des motifs de mise hors course :

- Inaptitude médicale à poursuivre l'épreuve.
- Course en dehors du tracé et balisage, utilisation de raccourcis hors parcours.
- Surpris à monter en empruntant le téléphérique pendant la course.
- Transport par un véhicule quel qu'il soit (sauf la cabine du téléphérique pour redescendre)
- Dégradation des balisages, sentiers et matériels mis à disposition.
- Insultes, menaces, agression physique à l'encontre d'un coureur, d'un membre de l'organisation, d'un agent du téléphérique.
- Non-respect de l'environnement sur le parcours, abandon de déchet même biodégradable, toute atteinte volontaire aux plantes.